



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Première Commission

10^e séance plénière

Jeu­di 13 octobre 2016, à 15 heures

New York

Président : M. Boukadoum (Algérie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Peter Thomson, qui est présent ici aujourd'hui pour faire part de sa vision pour la session en cours de l'Assemblée. Je lui donne la parole.

M. Thomson (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi de prendre la parole devant la Première Commission cet après-midi. Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Boukadoum de son élection à la présidence de la Commission, ainsi que les autres membres du Bureau. Je leur souhaite bonne chance dans leurs travaux.

La Première Commission est chargée de faire avancer l'un des mandats les plus importants de la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales par la promotion du désarmement, de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et des approches collectives en matière de sécurité internationale. Ces dernières années, cependant, la quantité d'armes dans le monde a augmenté, et l'insécurité mondiale est en hausse, et de nouvelles menaces et d'autres défis se font jour. Les travaux de la Commission et l'efficacité de son fonctionnement n'ont jamais été plus indispensables.

L'ancien Président des États-Unis, Dwight Eisenhower, avait clairement mis en avant la futilité des armes et leur coût élevé lorsqu'il a dit :

« Chaque arme à feu qui est fabriquée, chaque navire de guerre qui est lancé, chaque fusée qui est tirée constituent, en dernière analyse, un vol qui prive ceux qui ont faim et n'ont rien à manger, et ceux qui ont froid et n'ont pas de vêtements ».

C'est un sentiment qui j'exhorte tous les membres à examiner de près dans le cadre de leurs travaux au cours de la présente session. Les dépenses militaires mondiales s'élèvent actuellement à plus de 1700 milliards de dollars par an. Dans le même temps, des centaines de millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, souffrent du manque de nourriture et d'eau et ont besoin d'un logement et d'une éducation de base. Il est inadmissible que des fonds soient détournés et consacrés à l'acquisition d'armes au lieu de servir à répondre aux besoins essentiels des populations. Ce sont des dépenses qui épuisent les économies nationales et mondiales.

L'an dernier, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté, établissant, pour la première fois, un plan-cadre universel qui – s'il est mis en œuvre d'urgence, avec efficacité et à grande échelle – permettra d'édifier des sociétés pacifiques et inclusives, de mettre fin à la pauvreté extrême,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



d'autonomiser les femmes et les filles, d'accroître la prospérité et de lutter contre les changements climatiques. La priorité mondiale aujourd'hui est de faire en sorte que ces paroles se traduisent en actions concrètes. Au sein de mon Bureau, nous avons fait de la mise en oeuvre des objectifs de développement durable l'objectif principal de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.

La Première Commission a un rôle essentiel à jouer dans la réalisation du Programme 2030. Le désarmement, la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont intrinsèquement liés. Après tout, il ne peut y avoir de paix durable sans développement durable, ni de développement durable sans une paix durable.

L'un des objectifs en particulier – l'objectif 16 – a un impact intersectoriel sur la réalisation de tous les objectifs de développement durable, et il reconnaît expressément qu'il importe de réduire les flux illicites de capitaux et d'armes, de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, de renforcer l'état de droit et de réduire la violence et les décès y relatifs. Le rôle essentiel que joue la Première Commission dans la transformation de notre monde ne devrait pas être mis en doute.

Alors que nous nous réunissons aujourd'hui, des millions de personnes sont touchées par les effets dévastateurs des conflits armés, alimentés par les armes que la Commission est chargée de réglementer. Les armes classiques lourdes détruisent villes, foyers, entreprises et infrastructures. Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est source de grandes souffrances humaines, alimentant l'augmentation de la criminalité, affaiblissant les économies, retardant le développement et nuisant à la stabilité politique. Et les terres contaminées par des mines et des restes explosifs de guerre continuent d'infliger des souffrances humaines et d'entraver le développement après les conflits. Des mesures supplémentaires font cruellement défaut.

Il faut tirer parti de l'élan mondial actuel qui s'est mis en place pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes, comme l'a souligné le document final de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les États Membres doivent également prendre des mesures en vue de réaliser notre objectif commun d'un monde exempt de mines d'ici à 2025, notamment en

s'acquittant de leurs obligations financières au titre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Il y a trois semaines, conformément à un projet de résolution émanant de cette Commission, j'ai convoqué une réunion de haut niveau consacrée à la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Cela a été l'occasion de recentrer l'attention sur les conséquences désastreuses de l'emploi d'armes nucléaires – la mort et la destruction comme la détérioration à long terme de l'environnement. Étant originaire de la région Asie-Pacifique – qui porte encore les cicatrices humaines et environnementales des essais nucléaires – cette réunion revêtait pour moi une importance particulière. En d'autres termes, il n'y a plus de justifications à de nouveaux essais nucléaires, et je demande à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Première Commission fait partie intégrante d'un système complexe d'organes chargés des questions relatives à la poursuite du désarmement international, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Mais la complexité de ce mécanisme entrave son aptitude à s'acquitter de son mandat, de même que l'absence de volonté politique et de confiance, ce qui a conduit à une impasse inextricable à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement des Nations Unies. Les travaux de ces organes sont beaucoup trop importants pour que cette impasse persiste. Je demande donc à tous les États Membres de renouveler leur engagement en faveur de l'action collective, de mettre fin au statu quo et de réaliser des progrès, non seulement sur le désarmement mais sur l'ensemble de l'ordre du jour du désarmement – de la mise en oeuvre intégrale et de l'universalisation des traités à la production de documents consensuels à la Première Commission, et, à terme, à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Avant de conclure, je tiens à saluer le travail considérable entrepris au cours de la session précédente sur l'alignement de l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur le Programme 2030. J'ai l'intention de poursuivre ces discussions au cours de cette session, en vue d'améliorer la synergie et la cohérence des travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, du Conseil économique et social et des autres instances connexes. Enfin, je voudrais souhaiter

à tous ici, en particulier au Président, au Bureau et aux États Membres, tous mes vœux de succès au cours de la présente session. Ils peuvent compter sur mon soutien et sur celui de mon Bureau au cours de leurs délibérations.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, je tiens à remercier chaleureusement le Président de l'Assemblée générale de sa présence ici aujourd'hui et de sa déclaration si perspicace et si profonde.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre de tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au programme de travail, la Commission va maintenant commencer la deuxième phase de ses travaux, à savoir l'examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

En accord avec le calendrier de cette phase, tel qu'il figure dans le document A/C.1/71/CRP.2/Rev.1, adopté par la Commission à sa réunion d'organisation (voir A/C.1/71/PV.1), nous allons tout d'abord tenir un échange de haut niveau avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres responsables sur l'état actuel des choses dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et du rôle des organisations internationales ayant des mandats dans ce domaine.

Avant de poursuivre, je voudrais informer les membres qu'immédiatement après la fin de l'échange de haut niveau et le départ de nos invités, je lui ferai rapport sur les consultations que j'ai tenues avec les délégations à la demande du Secrétaire général de l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à nos intervenants : M. Kim Won-soo, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement; M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement; M. Xolisa Mabhongo, Représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Directeur du Bureau de New York de l'AIEA; M. Kai Chen, Directeur de la Division des relations extérieures de l'Organisation

pour l'interdiction des armes chimiques; et M. Patrick Grenard, assistant spécial pour le Programme et la Coordination technique du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Je vais d'abord donner la parole aux intervenants pour qu'ils fassent leurs déclarations. Puis nous passerons à un mode officieux pour donner aux délégations la possibilité de poser des questions. Je prie nos invités de s'en tenir à des déclarations concises de manière à nous permettre de disposer de suffisamment de temps pour avoir un échange interactif sur le sujet.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.

M. Kim Won-soo (Haut-Représentant pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, ainsi que le Président de l'Assemblée générale pour sa déclaration très instructive. Je tiens également à remercier nos intervenants internationaux, M. Møller, M. Grenard, M. Chen et M. Mabhongo, pour leur participation et d'avoir voyagé jusqu'à New York pour être parmi nous aujourd'hui.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur une question qui devrait être une source de grave préoccupation pour nous tous – les menaces et les risques liés aux matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN). Comme l'a dit le Président de l'Assemblée, cette menace s'accroît et devient de plus en plus réelle. Nous vivons dans des conditions de sécurité difficiles et en rapide évolution. Des acteurs non étatiques brutaux se sont emparés de territoire, ont commis des atrocités et n'ont montré aucun respect pour la vie humaine. Il est bien établi que ces groupes feront tout ce qui est en leur pouvoir pour acquérir et utiliser des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. Des produits chimiques toxiques continuent d'être utilisés comme armes de guerre au Moyen-Orient. Selon des informations inquiétantes, des groupes terroristes envisageraient d'attaquer des centrales nucléaires. La récente épidémie d'Ebola a montré la rapidité avec laquelle une maladie ou un agent pathogène peut se propager et semer le chaos, un chaos qui aurait été encore pire s'il avait été le résultat d'une dissémination volontaire ciblée visant à infliger un maximum d'infection. Cette menace est exacerbée par la révolution technologique mondiale. La même technologie qui peut stimuler le développement

est également capable de multiplier les conséquences d'une attaque chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

La communauté internationale doit à présent redoubler d'efforts pour renforcer les mesures de prévention et l'état de préparation.

Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur trois priorités. La première est la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CIAB). À cet égard, je manquerais à mon devoir si je ne reconnaissais pas la présence ici aujourd'hui de M. György Molnár, qui présidera la Conférence d'examen et que je remercie pour sa bonne volonté à se déplacer de par le monde. Lorsque la CIAB est entrée en vigueur, en 1975, elle a été le premier traité à interdire toute une catégorie d'armes de destruction massive (ADM). Pourtant, sa base institutionnelle est encore la plus faible de ce groupe de conventions, car elle n'est pas étayée par une disposition similaire à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les capacités mondiales pour faire face à un incident biologique sont floues et non testées. Un tel incident deviendrait certainement une urgence sanitaire internationale et humanitaire complexe et perturberait l'ordre public également.

La prochaine Conférence d'examen est particulièrement importante en raison de trois facteurs convergents : premièrement, la menace croissante d'une attaque biologique délibérée; deuxièmement, l'absence d'un mécanisme d'intervention institutionnalisé; et troisièmement, des progrès technologiques qui pourraient faciliter l'acquisition d'armes biologiques. La redynamisation de la CIAB est dans l'intérêt de tous, et j'espère que tous les États parties sont unis autour de cet objectif. L'article VII de la Convention fait obligation aux États parties de fournir une assistance dans le cas d'une attaque biologique. Toutefois, il n'y a pas de mécanismes de coordination bilatéraux, et encore moins multilatéraux. La Conférence d'examen pourrait s'appuyer sur les discussions intersessions pour renforcer l'article VII, notamment comment coordonner l'action entre l'ONU et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en cas d'attaque biologique. Nous ne pouvons pas attendre qu'il soit trop tard et d'être obligés de réagir aux conséquences d'une attaque biologique. Le coût de l'inaction sera bien plus grand que celui d'agir maintenant.

Afin de suivre le rythme des progrès technologiques, l'article XII prévoit expressément que la Conférence d'examen doit tenir compte des nouvelles évolutions, tant positives que négatives. Il y a eu de nombreux appels à améliorer la façon dont la CIAB traite les questions scientifiques et technologiques. Nous espérons que la Conférence d'examen examinera les nombreuses approches proposées, telles que le renforcement de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques par une expertise technique et la recherche du mécanisme le plus efficace possible pour que la Convention puisse garder une longueur d'avance sur les évolutions technologiques.

La deuxième priorité est l'examen approfondi de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Au cours des 12 dernières années, la résolution a permis de combler une lacune importante en matière de non-prolifération des armes de destruction massive en adressant spécifiquement la question des acteurs non étatiques. Selon les propres paroles du Secrétaire général Ban Ki-moon, elle est devenue un élément important de l'architecture de sécurité mondiale. L'examen approfondi, qui devrait s'achever en décembre, est l'occasion de faire le point sur ce qui a été réalisé mais aussi de faire en sorte que la résolution reste adaptée à son objectif.

En ce qui concerne la sécurité biologique, l'examen pourrait encourager l'adoption de mesures plus strictes en matière de surveillance et de sécurisation des matières, domaine qui est à la traîne par rapport aux mesures relatives aux matières chimiques et nucléaires.

Pour ce qui est des menaces radiologiques, le préambule de la résolution reconnaît que les matières radioactives sont des matières sensibles nécessitant des mesures de surveillance et de sécurisation efficaces. En proposant l'adoption d'un paragraphe sur les sources radiologiques, l'examen pourrait contribuer à renforcer la sécurité de ces sources.

Il faut également réduire les écarts de capacités en ce qui concerne la mise en œuvre au niveau national. Les connaissances et les fonds mis à disposition par les donateurs doivent mieux correspondre aux besoins des États.

L'examen pourrait également examiner comment l'expertise du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) pourrait servir à la mise en œuvre au niveau national.

L'examen est aussi l'occasion de réfléchir aux implications des nouvelles technologies qui peuvent accroître le risque d'utilisation et de prolifération des armes de destruction massive. Il pourrait envisager les moyens qui permettraient au Comité 1540 d'anticiper ces changements technologiques.

Je voudrais en profiter pour remercier l'Espagne et l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi, Président du Comité 1540, pour le leadership exercé tout au long du processus d'examen. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à appuyer le Comité de toutes les manières possibles.

Troisièmement, je tiens à souligner la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles et la disponibilité du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines. Le Mécanisme a été institutionnalisé par l'Assemblée générale en 1987 et confirmé par le Conseil de sécurité en 1988. Il est antérieur à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) ainsi qu'à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Il reste le seul mécanisme permettant à un État Membre de demander au Secrétaire général d'enquêter sur toute allégation d'emploi d'armes chimiques ou biologiques. Il autorise le Secrétaire général à entreprendre une enquête et à établir les faits en cas d'une telle allégation. En l'absence d'une institution spécialisée dans les armes biologiques, c'est le seul mécanisme international internationalement mandaté pour enquêter sur l'utilisation présumée d'armes biologiques.

Dans les cas où des armes chimiques sont impliquées, c'est l'OIAC qui doit prendre la direction des enquêtes sur les États parties à la Convention. Toutefois, comme cela a été le cas pour la République arabe syrienne avant son adhésion à la CIAC, le Mécanisme du Secrétaire général permet de combler les lacunes quand les allégations concernent des États non parties ou des territoires non contrôlés par des États parties. Au cours des trois dernières décennies, le Mécanisme du Secrétaire général a été utilisé à trois reprises – deux fois en 1992 et plus récemment en 2013, en Syrie.

Je remercie les États Membres de leurs généreuses contributions, qui nous ont permis d'étoffer le fichier d'experts et de continuer à former ces derniers. Mais, à l'avenir, il va falloir que les États Membres examinent de plus près la possibilité de financer le Mécanisme

du Secrétaire général au moyen du budget ordinaire. Nous reviendrons sur cette question avec les États Membres dans un proche avenir. Étant donné qu'il n'y a pas de mécanisme institutionnel d'intervention en cas d'incidents biologiques, il convient de perfectionner le fichier d'experts pour s'assurer qu'ils ont les compétences requises et peuvent être déployés facilement. C'est une priorité absolue pour mon bureau.

Je tiens à remercier tous nos partenaires internationaux, en particulier l'OIAC et l'OMS, qui collaborent au Mécanisme du Secrétaire général. Je puis assurer tous les États Membres que cette coopération avec nos partenaires internationaux va continuer de se renforcer et d'être mutuellement bénéfique.

Je remercie également l'Agence internationale de l'énergie atomique pour son rôle de premier plan en ce qui concerne la sécurité radiologique et nucléaire. J'espère que la prochaine Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra début décembre à Vienne, fera fond sur la dynamique enclenchée par le processus des Sommets sur la sécurité nucléaire.

Cette année, la communauté internationale a également célébré le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), ainsi que l'a souligné le Président de l'Assemblée générale. Malheureusement, cela n'a pas été un motif de réjouissance mais plutôt un rappel lucide que le travail n'est pas terminé. En septembre, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, les États Membres ont participé à deux événements de haut niveau sans précédent visant à renforcer la norme internationale contre les essais nucléaires et à accélérer l'entrée en vigueur du TICE. Toutefois cela ne suffit pas. Nous devons redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé en commun, celui d'un monde sans essais nucléaires, prélude à un monde sans armes nucléaires. Tel est le message que le Secrétaire général a personnellement formulé à Vienne en avril à l'occasion de la commémoration du vingtième anniversaire du TICE, ainsi qu'à la réunion ministérielle tenue en septembre à New York.

Chaque ratification compte. Je félicite donc le Myanmar et le Swaziland d'avoir adhéré au Traité cette année. Cependant, je voudrais aussi renouveler l'appel du Secrétaire général aux huit États qui restent visés à l'annexe 2 et dont la ratification est indispensable pour que le Traité entre en vigueur, et leur demander de ne pas attendre les autres mais d'agir rapidement et maintenant.

Une vingtaine d'États non visés à l'annexe 2 doivent aussi accélérer le pas.

Dans ma déclaration liminaire à la séance de la semaine dernière, j'avais soulevé la grave question du non-paiement par les États de leurs obligations financières conventionnelles. La préoccupation immédiate concernait le risque pesant sur la quinzième réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui doit se tenir à Santiago, au Chili, en novembre.

Je saisis l'occasion d'aujourd'hui pour remercier la Suède, la Suisse et les États-Unis d'avoir réagi promptement à notre appel, ainsi que le Bélarus, la Croatie, l'Allemagne, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas et Saint-Marin pour les versements qui viennent d'être effectués. Je remercie également les États qui ont promis de verser leur paiement avant la date limite du 26 octobre. Il s'agit notamment de plusieurs États de l'Union européenne, ainsi que de l'Algérie, de la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Je salue les efforts consentis par un certain nombre de pays et j'espère que ceux ayant encore des arriérés de paiement suivront leur exemple. Nous avons encore un déficit, mais continuerons de faire de notre mieux, avec Michael Møller et le Gouvernement chilien hôte, pour que la réunion sur les mines antipersonnel puisse avoir lieu. Enfin, je suis gré aux États parties qui ont fait un effort pour clarifier ou corriger la situation concernant leurs versements. Nous allons mettre à jour le tableau des paiements en retard et le distribuerons à la Première Commission dès qu'il sera prêt.

La communauté internationale est confrontée à de nombreux défis complexes, dont aucun ne sera facile à surmonter, mais en travaillant ensemble, nous pouvons trouver des solutions. Nous comptons sur tous les États Membres pour montrer la voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kim Won-soo de sa déclaration.

Je crois comprendre que le Président de l'Assemblée générale doit partir car il a d'autres engagements. Nous le remercions une fois encore de sa présence aujourd'hui et nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement pendant la présente session.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

M. Møller (Secrétaire général de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux d'avoir la possibilité de me joindre à mes collègues de la communauté du désarmement pour cet échange de haut niveau au sein de la Première Commission à l'occasion de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Je remercie le Président de la Première Commission, S. E. l'Ambassadeur Boukadoum, et le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, mon collègue M. Kim Won-soo, de m'avoir aimablement invité à participer à cet important dialogue.

Le mécanisme de désarmement est un parfait exemple des liens étroits qui existent entre New York et Genève, l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement. Assister à la discussion d'aujourd'hui est donc une priorité pour moi en ma qualité de Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Je commencerai par examiner la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement du point de vue de Genève. Comme les membres le savent, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont tous nés au sein de la Conférence du désarmement ou de ses prédécesseurs. Ces traités et conventions ont représenté des progrès importants. Toutefois, comme nous le savons tous, ces dernières années, Genève n'est plus synonyme de succès s'agissant des négociations sur le désarmement. Au fil des 20 années d'impasse à la Conférence du désarmement, la frustration s'est transformée en désillusion. Nombreux sont ceux qui partagent mon mécontentement persistant face à cette impasse et les tentatives se multiplient pour transformer ce mécontentement en un regain d'efforts afin de revitaliser les discussions. Bien qu'il n'y ait pas encore eu d'accord sur un programme de travail, plusieurs États membres ont fait des propositions novatrices.

Nous devons utiliser ce regain d'énergie pour faire des progrès réels en matière de désarmement, car l'urgence est de plus en plus grande. Le fait que certains s'en remettent à nouveau de plus en plus aux armes nucléaires pour faire passer leurs messages est un élément préoccupant de la politique étrangère et des stratégies de sécurité à travers le monde. Ce phénomène intervient parallèlement à un recul alarmant du respect de la protection des civils dans divers conflits, notamment avec l'emploi d'armes chimiques et d'autres armes non nucléaires. À cette évolution s'ajoutent les

progrès rapides de la technologie – que ce soient les armes létales autonomes, la technologie des missiles hypersoniques ou le perfectionnement des armes nucléaires – qui ont des implications que la communauté du désarmement n’a pas encore pleinement saisies, et encore moins traitées. Ce sont des signes précurseurs manifestes et nous devons agir de façon préventive – et le faire maintenant. Dans ce contexte, qu’il me soit permis de souligner quelques tendances et propositions qui ont été faites à la Conférence du désarmement au cours de l’année écoulée.

Il n’y a guère eu d’évolution sur les grandes questions fondamentales. La question d’un traité d’interdiction de la production des matières fissiles destinées à la fabrication d’armes nucléaires et autres engins explosifs – le traité interdisant la production de matières fissiles qui est proposé – fait l’objet de débats depuis deux décennies et l’avis général demeure qu’il est temps de passer à la négociation.

Comme le montrent les débats des quatre Sommets sur la sécurité nucléaire organisés par les États-Unis d’Amérique depuis 2010, de nombreux États sont inquiets et ont sur une base volontaire pris des mesures pour accroître la sécurité des stocks civils de matières fissiles pouvant servir pour fabriquer des armes. Cependant, l’accumulation de ces matières provient en grande majorité de la production militaire et des stocks d’armes. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d’armes nucléaires pourrait donc grandement servir les objectifs de la sécurité nucléaire. Il pourrait également s’avérer un outil pour promouvoir, dans son domaine, la sûreté et la sécurité, ainsi qu’une vérification efficace.

Une étape importante dans les efforts pour relancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire a été la création, à Genève, du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, en application de la résolution 70/33 de l’Assemblée générale. Ses discussions, résumées dans son rapport (voir A/71/371) publié en septembre, donnent une nouvelle dimension aux travaux en faveur des mesures, dispositions et normes juridiques concrètes qui devront être prises pour parvenir définitivement à un monde exempt d’armes nucléaires. Ce processus revêt une grande importance pour la Conférence du désarmement. En tant qu’unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence est le lieu naturel pour la négociation éventuelle d’un nouveau

traité ou d’une nouvelle convention. Bien entendu, la décision finale revient aux États Membres. On s’attend à ce qu’il y ait un débat vigoureux sur le sujet à la présente session de l’Assemblée générale.

Cette année, la Conférence du désarmement a également débattu d’autres questions plus récentes qui préoccupent la communauté internationale. Le débat sur la répression des actes de terrorisme chimique et biologique en est un exemple. Récemment, il y a eu des attaques terroristes prenant diverses formes sur tous les continents, et les craintes d’une attaque chimique, biologique ou nucléaire sont en hausse. Même si les États Membres ne se sont pas mis d’accord sur les propositions relatives à cette question, cela montre clairement que la Conférence du désarmement demeure une instance importante pour relever les défis actuels en matière de sécurité. Nous devons recréer une atmosphère et une structure dans lesquelles les propositions et contre-propositions ne sont pas seulement faites pour dénoncer la partie adverse, mais pour travailler réellement à une compréhension commune.

Une question au sujet de laquelle des progrès sont urgents est celle des armes létales autonomes, et elle sera également abordée à la cinquième Conférence d’examen de la Convention sur certaines armes classiques, en décembre. Comme je l’ai déjà mentionné, il y a une tendance au développement d’armes d’une précision prétendument chirurgicale réduisant le risque d’erreur humaine. Or, plus on déshumanise l’emploi des armes, plus on constate que la conscience de la douleur et des dommages que les armes continuent de causer aux êtres humains, en particulier les civils, semble diminuer. C’est une évolution dangereuse, et il faut mettre en place une réglementation.

Il y a divers autres aspects liés au développement des nouvelles technologies, y compris la militarisation de l’espace et la guerre de l’information, qui tous peuvent avoir un impact sur les capacités et la sécurité nucléaires. Ce sont des questions sur lesquelles la communauté internationale doit avancer avant que les positions et les technologies ne deviennent trop ancrées. Le désir de garder un avantage apparent sur l’autre alimente depuis bien trop longtemps la course aux armements nucléaires. Le développement accéléré d’armes hypersoniques, dont le pouvoir destructeur est tel qu’elles n’ont même pas besoin d’une ogive classique, en est un exemple. Nous devons vraiment reprendre nos esprits et réaliser qu’il n’y a pas d’avantages durables dans les tentatives coûteuses consistant à dépasser les autres en mettant au

point des outils toujours plus sophistiqués et puissants capables de détruire des sociétés entières.

Les thèmes que je viens d'évoquer illustrent quelques-unes des faiblesses fondamentales de la configuration actuelle de la Conférence du désarmement, à commencer par le fait que l'interprétation étroite qui est donnée au consensus – à savoir l'unanimité à la Conférence du désarmement – n'est tout simplement pas pragmatique. Le consensus devrait laisser un espace pour que les points de vue divergents sur les détails soient réglés et aplanis au cours des négociations. En l'état actuel, un seul État membre peut bloquer toute forme de progrès réel avant même le début des négociations. C'est en quelque sorte un pouvoir de veto de facto pour chacun des 65 membres de la Conférence. Cela ne peut pas fonctionner dans un organe où les pays partent de positions politiques et militaires très différentes.

Je pense également que les négociations ne doivent pas nécessairement avoir pour but de conclure immédiatement un traité juridiquement contraignant. Il peut être utile de se concentrer d'abord sur des accords volontaires politiquement contraignants, dans l'espoir qu'ils puissent plus tard se transformer en instruments de désarmement juridiquement contraignants. Une combinaison de négociations parallèles et de flexibilité sur ces mandats pourrait aider les délégations à parvenir à un accord. On pourrait aussi envisager des groupes de travail scientifiques chargés d'examiner les dimensions techniques requises.

Deuxièmement, la composition de la Conférence du désarmement et les possibilités d'interaction en son sein ne reflètent pas les réalités du multilatéralisme au XXI^e siècle. Le règlement intérieur prévoit que la composition de la Conférence doit être revue à intervalles réguliers, or cela ne s'est pas produit depuis un certain temps. Il faut envisager d'élargir la composition de la Conférence. Le récent rapport du Groupe de travail à composition non limitée a lui aussi évoqué la nécessité de se pencher sur cette question.

Tous les grands accords internationaux négociés récemment – des changements climatiques au développement durable – ont grandement profité de la participation de la société civile. Ce fut également vrai dans le passé pour le désarmement, par exemple, sur la question des mines antipersonnel. La persistance de l'impasse à la Conférence du désarmement est source de déception pour des millions de personnes dans le monde et la Conférence du désarmement doit s'adapter à l'évolution des réalités de la gouvernance mondiale

et commencer à avoir un dialogue structuré et formel avec la société civile. À cette fin, à la demande des membres de la Conférence du désarmement et des organisations de la société civile, j'ai organisé, en juin dernier, la deuxième édition du Forum informel de la Conférence du désarmement sur la société civile. La réunion a montré une fois de plus – si cela était encore nécessaire – qu'une participation plus structurée de la société civile profite grandement aux deux parties.

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est un intermédiaire important entre les milieux de la recherche universitaire et les praticiens du désarmement et fournit de ce fait des outils très utiles aux États Membres. Cela inclut bon nombre de nouveaux projets que l'Institut a lancés cette année sur les armes nucléaires ou classiques et sur les nouvelles questions de sécurité. Je suis heureux aussi de noter que l'année dernière la situation institutionnelle et administrative de l'Institut est devenue encore plus stable, et cela grâce au soutien ferme des États Membres et des hauts responsables de l'ONU et aux efforts inlassables du personnel dévoué de l'Institut. Pour permettre à l'UNIDIR de continuer de fournir de façon indépendante son expertise vaste et reconnue, j'appelle l'attention de la Commission sur la lettre que les membres ont reçu dernièrement du Directeur de l'UNIDIR concernant l'importance pour tous les États Membres contribuent aux ressources de base.

Les divers examens de l'action menée par les Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité ces dernières années et les réalités sur le terrain ont rappelé la nécessité urgente de prendre des mesures préventives. Le désarmement est certes un outil extrêmement efficace pour limiter les risques d'accidents pouvant déclencher un conflit et pour mettre des limites aux potentiel destructeur des différends armés, mais, dans le même temps, le Programme global de développement durable à l'horizon 2030 nous pousse à aborder de façon encore plus intégrée et horizontale tout un ensemble de questions clairement liées au désarmement. La réduction des stocks d'armes libérera des fonds qui seront consacrés au développement – autre déclaration évidente.

Durant sa visite à Genève la semaine dernière, le Secrétaire général a planté une pousse de ginkgo biloba provenant d'un arbre ayant résisté à la bombe atomique d'Hiroshima – un rappel symbolique fort de la nature destructrice de ces armes et de leur incidence sur le développement. De même, en particulier au travers de

l'objectif 16 qui porte sur l'état de droit, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 peut aider à réduire les risques de conflit, rendant ainsi la course aux armements encore plus superflue.

La volonté politique qui a permis la conclusion l'année dernière d'accords historiques sur les objectifs de développement durable, les changements climatiques et autres politiques directrices doit également servir d'exemple à tous les États Membres s'agissant de la question du désarmement. Les liens manifestes qui existent entre désarmement et développement nous rappellent que la Conférence du désarmement n'est pas sans lien avec d'autres questions. Ce qui est – et doit être – négocié dans le cadre d'une conférence a des conséquences qui vont au-delà du Palais des Nations Unies à Genève. La Conférence du désarmement ne peut très certainement pas agir isolément de l'Assemblée générale, qui a un rôle principal à jouer dans la formulation de son ordre du jour.

M. Zelený (République tchèque), Vice-Président, assume la présidence.

Je suis très reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole ici à New York, et je voudrais demander de nouveau à l'Assemblée générale d'utiliser son poids moral et politique pour aider à faire avancer la Conférence du désarmement. Il nous faut réinstaurer la confiance. Plutôt que de retourner à l'animosité des temps difficiles, retournons au pragmatisme constructif qui a permis la négociation à Genève des traités les plus importants sur le désarmement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M. Møller de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Représentant personnel du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Directeur du Bureau de New York de l'AIEA.

M. Mabhongo (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Le terrorisme nucléaire est l'une des menaces potentielles auxquelles fait face le monde aujourd'hui. Les conséquences du terrorisme nucléaire seraient catastrophiques pour tous les pays et pourraient aussi être ressenties au-delà des frontières. La communauté internationale dispose, certes, de toute une gamme d'outils pour y faire face, mais il reste encore beaucoup à faire. Si la responsabilité en matière de sécurité nucléaire nationale incombe aux États, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

joue aussi un rôle central s'agissant d'aider les États à assumer cette responsabilité.

Les activités de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire ont considérablement augmenté ces dernières années. Avec 168 États membres et un savoir technique considérable, l'AIEA joue un rôle de chef de file en tant qu'instance mondiale pour le renforcement de la sécurité nucléaire. Elle fournit des services de conseil aux États s'agissant de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour mettre les matières nucléaires et radioactives à l'abri du vol et du détournement, de protéger les installations et le transport contre les actes de sabotage et autres actes malveillants et de lutter contre les cas de trafic de matières nucléaires et autres matières radioactives. À cet égard, l'Agence appuie aussi activement les efforts déployés par les États pour renforcer la sécurité informatique dans les installations nucléaires. Nous avons élaboré des directives en matière de cybersécurité pour les installations nucléaires.

Entre autres mesures d'appui, l'Agence forme des policiers et des gardes-frontières, fournit des instruments de détection des matières nucléaires et aide les États à renforcer leurs cadres de sécurité nucléaire. Le Centre des incidents et des urgences de l'Agence est un point de liaison majeur pour la préparation et la conduite des interventions au niveau international en cas d'incidents nucléaires et radiologiques. Il deviendrait opérationnel dans la minute où un État nous signifierait un incident lié à la sécurité. Nous pourrions dépêcher dans le pays touché des experts en sécurité nucléaire et des équipes de mesure du rayonnement, aider à organiser l'aide médicale, et mener des enquêtes de criminalistique nucléaire.

L'Agence maintient aussi une base de données mondiale unique sur les incidents et les cas de trafic, au moyen de laquelle les États Membres signalent des incidents, des cas de trafic et autres activités non autorisées impliquant des matières nucléaires et autres matières radioactives. Depuis qu'a été créée la base de données en 1995, près de 3000 incidents ont été signalés. L'AIEA aide aussi les États à élaborer des plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire adaptés à leur situation. Ces plans servent de base pour le travail à mener sur une période de temps donnée en matière de sécurité nucléaire, garantissant de la sorte la durabilité. Ils permettent aussi à certains États de préparer et de mettre en œuvre, sur leur territoire, les améliorations nécessaires en matière de sécurité nucléaire, sans l'aide de parties extérieures. Actuellement, 72 plans intégrés

d'appui en matière de sécurité nucléaire sont en train d'être mis en œuvre dans différents pays, et 31 autres sont à différents stades d'élaboration et de finalisation.

En mai dernier, l'AIEA a marqué un important jalon, à savoir l'entrée en vigueur, en 2005, de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. L'Amendement étend l'application la Convention initiale, adoptée en 1979, à la protection des installations nucléaires et des matières nucléaires en cours d'utilisation, en entreposage et en cours de transport sur le territoire d'un pays. Il étend aussi la liste des délits existants identifiés dans la Convention, comme le vol de matières nucléaires, et en introduit de nouveaux, en particulier le trafic de matières nucléaires et le sabotage ou la menace de sabotage d'installations nucléaires. En outre, l'Amendement encourage les États à renforcer la coopération et l'échange d'informations pour localiser ou récupérer les matières volées, ainsi qu'en cas de sabotage.

L'AIEA aidera les États à s'acquitter de leurs nouvelles obligations souscrites au titre de l'Amendement. Nous organiserons une réunion des représentants des États parties à l'Amendement et à la Convention du 30 novembre au 2 décembre. Nombre d'États ne sont pas encore parties à l'Amendement, et nous continuons donc de les prier d'adhérer à cet important instrument juridique.

En 2013, l'AIEA a organisé la première Conférence internationale au niveau ministériel sur la sécurité nucléaire, qui était ouverte à tous les États Membres. En décembre, nous allons organiser la prochaine conférence internationale sur la sécurité nucléaire à Vienne. Nous inviterons tous les États à y être représentés au niveau ministériel. Ce sera une importante occasion de passer en revue les progrès accomplis et de débattre de la voie à suivre.

Enfin, je voudrais parler du travail qu'effectue l'AIEA dans le contexte de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, au sein de laquelle, avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, nous coprésidons le Groupe de travail sur la prévention des attentats à l'arme de destruction massive et les interventions en cas d'attentat. Le projet en cours de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme est intitulé « Moyens d'assurer une véritable interopérabilité et une communication concertée entre les institutions en cas d'attaques chimiques et/ou biologiques ». Il consiste à améliorer la coordination entre les institutions en termes d'activités opérationnelles et de communication

avec le public pour veiller à une réponse efficace en cas d'attaque terroriste impliquant des armes chimiques ou biologiques. Le projet fait fond sur deux précédents rapports du Groupe de travail – l'un, publié en 2010, intitulé « *Interagency coordination in the event of a nuclear or radiological terrorist attack : current status, future prospects* » (Coordination entre les institutions en cas d'attaque terroriste nucléaire ou radiologique. État actuel et perspectives futures); et l'autre, en 2001, intitulé « *Interagency Coordination in the Event of a Terrorist Attack Using Chemical or Biological Weapons or Materials* » (Coordination entre les institutions en cas d'attaque terroriste à l'aide d'armes chimiques ou biologiques). Ce dernier rapport reconnaît l'importance de la coopération entre les institutions dans ce domaine. La mise en œuvre de la phase 2 du projet a commencé, et consistera en un exercice de simulation entre les institutions, ainsi qu'en un exercice de simulation sur le terrain pour tester les données recueillies durant la phase 1. Le rapport final sera ensuite élaboré et inclura des recommandations concernant de nouveaux modèles de coopération.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mabhongo de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Directeur de la Division des relations extérieures de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

M. Chen (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que d'être ici aujourd'hui. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et les Nations Unies partagent un partenariat de longue date. Au fil des ans, nous avons œuvré de concert et collaboré étroitement sur un ensemble de questions en vue de réaliser nos objectifs communs, qui sont le désarmement et la paix et la sécurité. Cette coopération a abouti à des résultats concrets en matière de désarmement. Elle se reflète dans l'important travail effectué par l'OIAC et l'ONU en Syrie. L'autre important domaine de coopération entre nos organisations et d'autres organisations internationales et régionales est celui de la prévention et de l'intervention en cas d'attaques à l'aide de matières nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

Le thème de l'échange d'aujourd'hui, nous ne le connaissons que trop bien à l'OIAC. Mais avant d'élaborer plus avant sur la façon dont nos mandats contribuent collectivement à ces efforts, je voudrais parler brièvement de notre travail dans le contexte de l'évolution pertinente de la situation actuelle.

À l'OIAC, nous continuons de suivre de près les allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques et de produits chimiques toxiques comme arme en Syrie. Bien entendu, il s'agit d'une question qui préoccupe sérieusement la communauté internationale. Comme les membres de la Première Commission le savent, le Directeur général a mis sur pied une mission d'établissement des faits pour étudier l'emploi présumé de chlore comme arme en Syrie en 2014. En mars 2015, dans la résolution 2209 (2015), le Conseil de sécurité s'est déclaré vivement préoccupé que la mission ait conclu, avec un degré de certitude élevé, que des produits chimiques avaient été utilisés comme arme en Syrie. En novembre de l'année dernière, le Conseil exécutif de l'OIAC s'est lui aussi déclaré vivement préoccupé par les dernières conclusions auxquelles était arrivée la mission, qui a fait le lien entre un cas allégué et une exposition confirmée à des armes chimiques. La mission continue de vérifier et d'analyser toutes les allégations crédibles d'utilisation d'armes chimiques et de produits toxiques comme arme, et met tout en œuvre pour établir les faits entourant ces allégations.

Les États parties à l'OIAC ont à maintes reprises souligné que l'emploi d'armes chimiques, par qui que ce soit et en quelques circonstances que ce soit, est répréhensible et absolument contraire aux normes juridiques qui prévalent dans la communauté internationale. Les normes de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ne seront respectées que si nous appliquons une politique de tolérance zéro envers l'emploi d'armes chimiques. Il est extrêmement troublant que le dernier rapport du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU ait de nouveau confirmé que des armes chimiques ont été employées en Syrie.

Par ailleurs, en mars de cette année, le Gouvernement iraquien a communiqué au Secrétariat technique une information sur des attaques présumées à l'arme chimique dans trois endroits en Iraq. Le Secrétariat technique a dépêché une équipe d'assistance technique pour aider les autorités iraqiennes à mener leur enquête. Ses rapports ont confirmé l'emploi d'armes chimiques par des acteurs non étatiques.

En réponse aux préoccupations croissantes exprimées au sujet de l'emploi d'armes chimiques par des acteurs non étatiques, les États parties à l'OIAC ont prêté une attention accrue à la question dans le contexte du Groupe de travail à composition non limitée

sur le terrorisme. Créé en 2001 à la suite des attentats du 11 septembre, le Groupe de travail est une importante instance pour la prise d'initiatives et l'élaboration de politiques concernant la prévention des attentats à l'arme chimique ou à l'aide de produits chimiques toxiques et autres matières NRBC et l'intervention en cas d'attentat. Il s'est efforcé de promouvoir une meilleure compréhension du travail de l'ONU et d'autres organisations internationales compétentes dans le contexte de la lutte contre le terrorisme international, comme le travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), qui joue un rôle crucial dans les efforts internationaux visant à empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès aux matières et technologies pour la production d'armes de destruction massive.

Nous collaborons étroitement avec le Comité 1540 et d'autres partenaires dans ce domaine. Au début de la semaine, le Groupe de travail sur le terrorisme a tenu sa troisième réunion cette année, au cours de laquelle un responsable du groupe d'experts qui assiste le Comité 1540 a présenté un exposé. Le débat a souligné une fois encore l'importance de faire fond sur la coopération de longue date entre l'OIAC et le Comité 1540.

L'OIAC œuvre de concert aussi avec l'ONU et d'autres organisations en sa qualité de coprésident du Groupe de travail sur la prévention des attentats terroristes à l'arme de destruction massive et les interventions en cas d'attentat, qui a été créé à l'initiative de l'OIAC en tant que partie intégrante de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Le Groupe de travail, avec 17 organisations participantes, vise à assurer une véritable interopérabilité et coordination des communications entre les institutions en cas d'attaques chimiques ou biologiques.

Nous avons aussi redoublé d'efforts pour renforcer encore davantage et rendre plus efficace une capacité d'intervention en cas d'emploi d'armes chimiques. La Convention sur les armes chimiques, dans son article X, fait obligation aux parties de se prêter mutuellement assistance en cas d'emploi d'armes chimiques. En outre, au début de l'année, le Secrétariat technique a mis sur pied une équipe d'intervention rapide devant être déployée à la demande d'un État partie pour lui fournir une assistance en cas d'emploi d'armes chimiques.

Le Programme international de coopération et d'assistance est un autre pilier pour la prévention efficace des attaques chimiques ou à l'aide de

produits toxiques et l'intervention en cas d'attentat. Le Secrétariat technique organise de nombreuses sessions de renforcement des capacités tout au long de l'année dans toutes les régions et renforce la capacité d'examen des États parties – par exemple, en matière d'assistance et de protection. Nous fournissons aussi un appui aux États parties pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national, vu qu'une mise en œuvre efficace de la Convention au niveau national est essentielle à toute prévention d'attaques chimiques ou intervention en cas d'attentat, une philosophie qui sous-tend aussi la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

La mise en œuvre de la Convention peut parfois poser des défis qui requièrent une action rapide. Durant une mission extraordinaire récente visant à enlever les précurseurs d'armes chimiques restants en territoire libyen pour être détruits à l'extérieur du pays, les États parties et l'autorité nationale libyenne ont montré qu'ils étaient fermement attachés aux objectifs de la Convention. Cette opération couronnée de succès est aussi un exemple d'action préventive menée pour empêcher que des armes chimiques tombent entre de mauvaises mains.

Pour terminer, je voudrais aborder la question de la communication et de l'information auprès du large éventail de parties prenantes de la Convention – un domaine d'action auquel nous accordons une attention accrue. De notre point de vue, mieux sensibiliser aux dispositions, buts et objectifs de la Convention est un élément crucial en vue d'empêcher la réapparition d'armes chimiques à long terme. Pour être efficaces dans notre action de sensibilisation et d'éducation, nous devons trouver de nouvelles façons proactives de communiquer avec un groupe plus réduit de parties prenantes. Cela inclut, par exemple, l'industrie chimique et les milieux scientifique et universitaire, deux groupes de parties prenantes avec lesquels nous entretenons un partenariat de plus en plus étroit.

Notre action concerne aussi les universités et les écoles, car nous devons mieux faire connaître la Convention sur les armes chimiques et promouvoir une utilisation responsable et éthique des connaissances scientifiques le plus tôt possible auprès des jeunes générations. L'année dernière, la vingtième session de la Conférence des États parties a décidé de créer un conseil consultatif sur l'éducation et la communication. Les recommandations que formulera ce dernier seront essentielles pour un programme d'éducation et de communication de l'OIAC élargi et renforcé, et

contribueront, entre autres, à la commémoration du vingtième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques en 2017. J'espère que la célébration de cet important anniversaire aura un retentissement aux niveaux international, régional et national. Ce sera une occasion cruciale de souligner l'attachement sans failles de la communauté internationale à la Convention et au message central de tolérance zéro vis-à-vis des armes chimiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M. Chen de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à l'Assistant spécial pour le Programme et la coordination technique du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. Grenard (Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom de M. Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Je remercie le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, de sa participation à cet important débat. Les efforts que lui-même et son personnel ont consentis pour axer cette discussion sur des thèmes précis et l'animer sont des plus louables.

Cet après-midi, on nous a demandé d'examiner la façon dont nos organisations respectives préviennent les attentats commis à l'aide de produits chimiques, biologiques, nucléaires ou radiologiques et la façon dont elles interviennent le cas échéant. Cela est hautement pertinent pour notre action et assez opportun étant donné la situation actuelle des affaires géopolitiques. Bien que certaines réalisations historiques en matière de diplomatie internationale aient été enregistrées ces dernières années, comme le Plan d'action global commun et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, nous avons observé une baisse de la confiance dans de nombreux États s'agissant de questions cruciales de sécurité mondiale. Cela est particulièrement troublant lorsque l'on songe à la prolifération des armes de destruction massive, une situation où la méfiance et l'hostilité peuvent mener à une catastrophe.

Tous les États souverains réfléchissent à leurs intérêts nationaux de diverses façons, et cela influe sur leur vision du monde et sur leurs décisions de politique étrangère. Mais nous ne devons jamais oublier le fait

qu'il est dans l'intérêt de tous les États de prévenir l'emploi d'armes de destruction massive. Le monde a connu les horreurs de ces armes à plusieurs reprises, et nous avons la responsabilité partagée d'agir.

C'est pour cette raison que la communauté internationale a décidé de mettre en place un cadre juridique et technique pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et ouvrir la voie à leur élimination totale. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a été négocié et conclu dans ce contexte, et ouvert à la signature voilà presque exactement 20 ans. Il y a 20 ans, la sécurité commune et le multilatéralisme l'ont emporté sur les intérêts nationaux étroits et les positions frileuses à somme nulle. Nous devons retrouver cet esprit. Sans confiance mutuelle et sans cadre de participation reposant sur les principes d'égalité et de démocratie, comment pouvons-nous nous espérer prospérer dans un monde interdépendant?

Le TICE et son régime de vérification incarnent les attributs qui sont essentiels pour progresser, non seulement en matière de prolifération et de désarmement nucléaires mais plus largement en matière de paix et de prospérité internationales. Le Conseil de sécurité l'a explicitement reconnu le mois dernier en adoptant la résolution 2310 (2016). Le Traité a été à ce jour signé par 183 États et, avec l'achèvement récent de leurs procédures par le Swaziland et le Myanmar, ratifié par 166. C'est l'instrument relatif à la non-prolifération et au désarmement nucléaires qui compte le plus grand nombre d'adhésions. Il est assorti d'un solide régime de vérification et représente un modèle de coopération internationale et d'instauration de la confiance.

Tandis que nous réfléchissons à la meilleure façon de prévenir les menaces et d'y répondre, nous devons conserver une vision globale des choses. Le thème d'aujourd'hui nous rappelle de façon éclatante à quel point le cadre mondial de sécurité nucléaire est interconnecté. Il nous rappelle également combien il importe de faire avancer le programme de sécurité nucléaire en travaillant de concert sur les questions d'intérêt commun. Nous voulons tous mettre fin une fois pour toute aux explosions nucléaires et aller de l'avant dans l'élimination du dangereux héritage de la guerre froide. Nous devons nous rappeler que le seul moyen véritable de garantir que les armes nucléaires ne seront pas utilisées, c'est de les éliminer totalement, de façon transparente et irréversible. Autrement dit, le TICE met un frein au développement des technologies des armes nucléaires par ceux qui en sont déjà dotés. Moins il y a

de pays qui détiennent des armes nucléaires, plus faibles sont les chances qu'elles soient un jour utilisées.

Maintenant qu'un système de surveillance internationale a été mis en place avec succès, nous disposons d'un réseau mondial de stations et de laboratoires qui ont prouvé leur utilité en matière d'intervention en cas de catastrophe nucléaire et d'atténuation des effets. Et les données recueillies par ce système peuvent servir également pour les interventions à la suite d'attaques ou d'accidents nucléaires et radiologiques. C'est dans ce but que nous avons mis ces données à disposition au lendemain de la catastrophe de Fukushima en 2011, et que nous avons rejoint en 2012 le Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires et radiologiques. Mais outre ces efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies, nous devons garder à l'esprit que nous avons un réel avantage comparatif s'agissant d'harmoniser les interventions internationales et nationales. Les stations du système de surveillance internationale sont la propriété des États Membres qui en assurent le fonctionnement, et nous avons aussi des réseaux de centres de données nationaux et d'autorités nationales reliés entre eux par l'intermédiaire de l'Organisation. La communauté internationale peut profiter dès à présent des avantages du Centre international de données du système de surveillance internationale.

Cela m'amène à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 23 septembre, qui est d'une importance capitale pour un certain nombre de raisons – notamment parce que c'est la toute première résolution du Conseil à porter spécifiquement sur le TICE, mais aussi du fait de sa teneur. La résolution demande aux États d'aider l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans ses tâches avant même que le Traité entre en vigueur. C'est une reconnaissance claire de l'importance du régime de vérification pour la paix et la sécurité internationale, et une confirmation de la résolution 50/245 adoptée il y a 20 ans par les États signataires eux-mêmes afin qu'ils procèdent aux préparatifs nécessaires à l'application effective du TICE. Tous les États signataires ont un rôle à jouer.

Il y a eu 20 ans le mois dernier, les États Membres de l'ONU adoptaient à une majorité écrasante le TICE et l'ouvraient à la signature. Ce fut incontestablement un des jalons les plus importants dans l'action pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, un objectif que la communauté internationale cherche à

atteindre depuis maintenant des décennies. Les États Membres ont ce jour-là donné au monde ce qui était resté hors d'atteinte des générations durant – une interdiction des essais nucléaires crédible, efficace, vérifiable et applicable au niveau international.

Au-delà du vingtième anniversaire du Traité, il est essentiel que la communauté internationale continue d'avoir les yeux rivés sur la prochaine étape de la réalisation de l'objectif ultime du désarmement général et complet. Je lance donc un appel simple : finissons ce que nous avons commencé et allons de l'avant dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Avec l'aide des États Membres, il nous est possible d'empêcher une fois pour toutes les explosions nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour que les délégations puissent avoir un échange interactif avec les intervenants, sous forme de questions-réponses, dans un cadre informel.

Le Président assume de nouveau la présidence.

La séance, suspendue à 16 h 5, est reprise à 16 h 55.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Luiz Filipe de Macedo Soares, Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M. De Macedo Soares (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de me donner la parole.

Je crois qu'à ce stade, une déclaration de notre part va permettre d'étendre le champ de la séance d'aujourd'hui, qui a pour objectif de donner aux délégations un aperçu des institutions intergouvernementales qui se consacrent au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive, ce qui est précisément la fonction de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL).

Sur les cinq zones exemptes d'armes nucléaires, celle de l'Amérique latine et des Caraïbes est la seule à s'être dotée d'une organisation intergouvernementale. Le but de l'Organisme, créé en vertu de l'article 7 du Traité de Tlatelolco, est de veiller au respect des obligations découlant du Traité, principalement bien entendu,

celles énoncées à l'article 1, qui de manière tout à fait novatrice et exhaustive ébauche une interdiction complète des armes nucléaires sous tous leurs aspects. Toutefois, s'agissant des fonctions de l'OPANAL, la question du respect ne se limite pas à garantir la non-présence d'armes nucléaires dans la région mais vise aussi à promouvoir tous les autres objectifs du Traité, y compris son préambule.

C'est pourquoi, en plus de ses tâches régulières liées au système de contrôle, l'OPANAL fonctionne comme une assemblée de ses États membres s'employant à renforcer la présence et la participation de la région dans le débat international global sur le sujet. Ces dernières années, cela a été étayé par les déclarations faites par les chefs d'État et de gouvernement de la région dans le contexte de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Il ne faut pas oublier que la CELAC n'est pas vraiment une organisation internationale mais plutôt un mécanisme politique, composé des 33 États de la région, qui se réunit chaque année lors d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement. Au cours de ses trois derniers sommets, la CELAC a adopté des déclarations spécifiques sur le désarmement. Elle a formellement désigné l'OPANAL comme l'organe régional spécialisé pour l'articulation des positions communes et des efforts conjoints en matière de désarmement nucléaire. En ce sens, le mandat conféré à l'OPANAL par le Traité de Tlatelolco est renforcé par les décisions de la CELAC.

Un exemple d'action liée à ce mandat est la publication de déclarations détaillées depuis ces trois dernières années à l'occasion du 26 septembre, Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. La région a également participé activement aux récentes réunions du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, cette année à Genève. Cette participation a été forte, unanime et tout à fait influente. À cette occasion, l'OPANAL a présenté le document de travail no 40, qui contient des recommandations précises, inspirées par le Traité de Tlatelolco, dans l'optique de négociations futures sur les armes nucléaires.

Bien sûr, la zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes s'intéresse de près à celles qui l'ont précédée et à la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, laquelle permet de réduire progressivement la superficie des zones infestées d'armes nucléaires. Dans ce contexte, une des priorités

de l'OPANAL et de ses États membres est la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, compte tenu de l'effet puissant que cela aurait sur la paix mondiale. La résolution de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation demeure pleinement en vigueur, et il semble que nul ne le nie. Les décisions prises à ce sujet durant la Conférence d'examen de 2010 n'ont certes pas été appliquées, mais l'intention des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure, semble-t-il, inchangée. Les échéances n'ont pas été respectées mais l'engagement persiste.

Je tiens également à souligner qu'en 2015, la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie n'a pas été en mesure d'adopter de document final. Il est primordial de maintenir les contacts entre les 115 États membres des cinq zones exemptes d'armes nucléaires, plus la Mongolie. L'idée d'un groupe de contact informel, qui se réunirait dans les locaux de la Première Commission, a été suggérée à plusieurs reprises. J'ai déjà mentionné, durant le débat général (voir A/C.1/71/PV.8), que le Traité de Tlatelolco et son institution célébreront bientôt leur cinquantième anniversaire, et il a fallu 35 ans pour achever de définir la structure du Traité et de ses organisations. C'est pourquoi l'intitulé du point 91 de l'ordre du jour contient traditionnellement le mot « renforcement » en référence au Traité de Tlatelolco, or pour la première fois cette année, le projet de résolution ne contient pas ce terme. Depuis 15 ans, le Traité et toutes les initiatives qui se rapportent à son application sont entièrement regroupés.

En ce qui concerne les problèmes soulevés par les déclarations interprétatives formulées par des États parties aux protocoles additionnels, l'OPANAL a identifié, dans les diverses déclarations, les aspects spécifiques qui causent des problèmes. L'OPANAL est prêt à dialoguer avec ces États pour régler ces problèmes de manière satisfaisante.

Enfin, je tiens à souligner que les mesures que prend l'OPANAL dans le domaine de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération sont une composante importante de ses activités. Les délégations peuvent trouver un résumé de ces activités dans le document A/71/124. Avec l'appui des Pays-Bas, nous dirigeons un programme annuel qui recrute

six stagiaires, dont deux postes réservés aux pays des Caraïbes. L'OPANAL parraine le cours d'été annuel organisé par le Mexique à l'intention des diplomates de tous les pays de la région. L'année prochaine, l'OPANAL proposera au moins deux cours dans deux pays de la région. Je souhaite également mentionner nos contributions aux rapports de l'ONU concernant les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes nucléaires (A/71/122) et le droit de la mer (A/70/74). Tels étaient les aspects que je souhaitais porter à l'attention de la Commission en ce qui concerne l'action de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de toutes les délégations de la Commission, je remercie les intervenants pour cet échange animé.

La Commission va maintenant passer au débat thématique, qui se déroulera du 13 octobre, c'est-à-dire aujourd'hui, au mercredi 26 octobre, pour un total de 12 séances. Conformément à la pratique établie, durant cette partie de nos travaux, nos discussions seront axées sur l'examen de questions spécifiques regroupées selon sept groupes convenus ci-après : armes nucléaires; autres armes de destruction massive; espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement); armes classiques; autres mesures de désarmement et sécurité internationale; sécurité et désarmement sur le plan régional; et mécanisme de désarmement.

Avant de donner la parole aux orateurs, je voudrais rappeler à toutes les délégations que, comme je l'avais indiqué durant la séance d'organisation tenue le 30 septembre, la durée des déclarations dans le cadre du débat thématique ne doit pas dépasser cinq minutes lorsqu'elles sont prononcées à titre national et sept minutes lorsqu'elles sont faites au nom de plusieurs délégations. Un signal sonore a été installé pour rappeler aux délégations que leur temps de parole est écoulé.

Les délégations qui prennent la parole sont invitées à en profiter pour présenter des projets de résolution et de décision, le cas échéant. À cet égard, je rappelle aux délégations que la date limite de dépôt des projets de texte auprès du Secrétariat était fixée à aujourd'hui, midi. J'espère que les auteurs des projets de texte dont est saisie la Commission l'auront respectée.

Conformément au calendrier provisoire proposé pour le débat thématique, la Commission va maintenant aborder le groupe de questions relatives aux armes nucléaires.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.64.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement du Royaume de Thaïlande suite au décès de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej. Puisse-t-il reposer en paix.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Je vais lire une version abrégée de la déclaration du Mouvement afin de ne pas dépasser sept minutes. Le texte intégral est disponible sur le portail Web de la Première Commission.

Le Mouvement réaffirme sa position de principe en ce qui concerne le désarmement nucléaire, qui reste sa première priorité, et demeure extrêmement préoccupé face à la menace que représentent pour l'humanité l'existence continue d'armes nucléaires et leur emploi potentiel ou la menace de leur utilisation. La situation dans le domaine du désarmement nucléaire se trouve toujours dans une impasse. La communauté internationale attend depuis trop longtemps que l'on procède à l'élimination totale des armes nucléaires. De toute évidence, l'approche actuelle adoptée par les États dotés d'armes nucléaires – ce qu'on appelle l'approche graduelle – n'a abouti à aucun progrès concret et durable sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Mouvement souligne que la résolution 70/34, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », propose une voie concrète pour la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire, en particulier l'appel qu'elle lance pour que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui devra se tenir au plus tard en 2018, comme le prévoit la résolution 70/34, offrirait de fait à l'Assemblée générale une occasion d'examiner les progrès réalisés dans le désarmement nucléaire et de faire des recommandations concrètes afin de poursuivre sur la lancée de la réunion de haut

niveau de 2013 et d'intensifier les efforts internationaux en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Mouvement prend également note de la convocation du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui s'est réuni à Genève en 2016, conformément à la résolution 70/33. Les États membres du Mouvement qui participent au Groupe de travail à composition non limitée apprécient à leur juste valeur les efforts du Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Thani Thongphakdi, de la Thaïlande, et se félicitent du rapport du Groupe de travail (voir A/71/371) et des recommandations qu'il contient en tant que contribution aux débats mondiaux sur le désarmement nucléaire. Ils attendent avec intérêt la discussion qui suivra à la Première Commission.

Le Mouvement des pays non alignés appelle une fois encore les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter pleinement et de manière urgente de leurs obligations juridiques et de leurs engagements sans équivoque d'éliminer totalement et sans délai leurs armes nucléaires, de façon transparente, irréversible et vérifiable au niveau international. Le Mouvement des pays non alignés exprime son inquiétude en ce qui concerne la déclaration conjointe sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) publiée le 15 septembre par les États dotés de l'arme nucléaire, et rejette leur affirmation selon laquelle leurs programmes d'entretien et de gestion des stocks d'armes nucléaires sont conformes aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du TICE.

Le Mouvement des pays non alignés estime qu'il importe de tenir compte des dimensions humanitaires dans toutes les discussions sur les armes nucléaires et dans le cadre de la promotion de l'objectif du désarmement nucléaire. À cet égard, il se félicite de l'attention croissante accordée aux conséquences humanitaires des armes nucléaires, notamment aux trois conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne. La large participation à ces conférences démontre que les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires suscitent une vive inquiétude au niveau mondial.

Le Mouvement exprime sa profonde inquiétude face aux morts et aux destructions immédiates, aveugles et massives que peut causer toute explosion d'armes nucléaires et aux conséquences catastrophiques

à long terme sur la santé humaine, l'environnement et d'autres ressources vitales, mettant ainsi en péril la vie des générations actuelles et futures. Dans ce contexte, il souligne de nouveau la nécessité pour tous les États de se conformer, en toutes circonstances, au droit international applicable, notamment au droit international humanitaire. Comme l'Assemblée générale le réaffirme depuis des décennies, tout emploi d'armes nucléaires constitue une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité. Le Mouvement des pays non alignés réitère également que l'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées sont la seule garantie absolue contre les conséquences humanitaires catastrophiques découlant de leur emploi.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur l'importance d'une plus grande sensibilisation du public à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et à la nécessité de leur élimination totale, notamment par le biais de la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés se félicite des appels énergiques lancés par un grand nombre d'orateurs lors d'une récente réunion de l'Assemblée générale pour commémorer cette journée, demandant qu'il soit procédé très rapidement et de façon prioritaire à un désarmement nucléaire complet.

Le Mouvement réaffirme sa position de principe sur la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Pour le Mouvement, le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement et sont essentiels à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP regrettent que la neuvième Conférence d'examen n'ait pas pu dégager un consensus sur un document final malgré les efforts déployés par les délégations du Mouvement. Cet échec doit nous encourager à intensifier nos efforts pour atteindre l'objectif final du TNP : le désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit inaliénable de chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris le droit souverain de développer un cycle national complet du combustible nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination. Il condamne vigoureusement toutes les limitations ou restrictions aux exportations vers les pays en développement de matières, d'équipements et de technologies nucléaires à

des fins pacifiques, conformément aux dispositions des traités multilatéraux pertinents, et appelle à leur levée immédiate. Il est fermement convaincu qu'il ne faut pas que les politiques de non-prolifération attentent au droit inaliénable de chaque État de posséder, d'importer ou d'exporter des matières, équipements et technologies nucléaires à des fins pacifiques.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés tient à souligner que, pour sa part, il reste disposé à coopérer de manière constructive avec tous les pays et à œuvrer activement à la réalisation de l'ambition collective d'un monde exempt de toutes les armes nucléaires, mais que celle-ci ne pourra se concrétiser que si toutes les parties font preuve de la volonté politique nécessaires et prennent les mesures requises à cette fin.

Cette année, le Mouvement va de nouveau présenter une version actualisée du projet de résolution, intitulé « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire » (A/C.1/71/L.64). À cet égard, le Mouvement des pays non alignés sollicite l'appui de tous les États Membres et les invite à voter pour le projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Brésil, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.31.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Comme l'orateur précédent, je voudrais commencer par exprimer nos sincères condoléances à la Thaïlande suite au décès du Roi Bhumibol Adulyadej.

J'ai l'honneur de parler au nom de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et de mon pays pour présenter notre projet commun de résolution A/C.1/71/L.31, intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ». Le texte du projet de résolution a été distribué à toutes les délégations, et je saisis cette occasion pour faire quelques brèves observations sur ses éléments clefs.

L'élimination des armes nucléaires et de la menace qu'elles font peser sur l'humanité est un objectif majeur de l'Organisation des Nations Unies. Alors que la communauté internationale s'emploie à réaliser l'objectif ultime d'un désarmement nucléaire complet, transparent, vérifiable et irréversible, toutes les mesures permettant d'améliorer et de renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires doivent être étudiées minutieusement.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires a déjà été reconnue comme une importante mesure provisoire pour promouvoir la coopération entre les États Membres et au sein de la communauté internationale afin d'empêcher la prolifération nucléaire et d'appuyer le désarmement nucléaire, comme l'a réaffirmé le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Dans ce contexte, le projet de résolution réaffirme notre conviction du rôle important que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et dans les progrès réalisés vers l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Il se félicite de la coopération entre les États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, les États signataires et la Mongolie, et note avec satisfaction que tous les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires – à savoir, Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba, ainsi que celui concernant l'Asie centrale – sont maintenant en vigueur.

Nous appelons également tous les États concernés qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les protocoles relatifs aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires et exhortons tous les États dotés de l'arme nucléaire à retirer toutes leurs réserves ou déclarations interprétatives contraires à l'objet et au but des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous venons d'entendre l'Ambassadeur Luiz Filipe de Macedo Soares mentionner que c'est ce qui est en train de se produire dans notre partie du monde, sous les auspices de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Par ailleurs, le projet de résolution se félicite des mesures prises en vue de créer d'autres zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États concernés, y compris la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et encourage les efforts visant à renforcer la coordination des zones exemptes d'armes nucléaires.

Soixante-dix ans après l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale, qui visait à éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques, ceux-ci représentent toujours une menace pour la paix et la sécurité mondiales. Il incombe à tous les États de changer cette situation inquiétante et d'aller au-delà du statu quo nucléaire – en faisant non seulement de l'hémisphère sud une zone exempte d'armes nucléaires effectivement

mais en créant effectivement un monde exempt d'armes nucléaires. Par conséquent, nous encourageons tous les États Membres à apporter leur appui à ce projet de résolution, notamment en s'en portant coauteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.33.

M^{me} Walder (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Chili, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria, de la Suisse et de mon pays, la Suède, qui constituent le Groupe de la levée de l'état d'alerte, à propos de la question de la levée de l'état d'alerte, ou la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires.

Depuis 2007, le Groupe appelle les États qui maintiennent leurs armes nucléaires en état de haute alerte à prendre des mesures concrètes pour réduire le niveau de disponibilité opérationnelle de ces armes. Nous n'avons cessé de lancer ces appels à l'Assemblée générale, ainsi que dans le cadre du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La levée de l'état d'alerte n'est pas une solution de rechange au désarmement nucléaire ou une mesure qui rendrait plus acceptable la détention d'armes nucléaires pour une durée indéfinie. La levée de l'état d'alerte est plutôt une mesure de désarmement provisoire qui doit être mise en œuvre parallèlement aux efforts visant à interdire et à éliminer les armes nucléaires.

La contribution que la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle peut apporter au désarmement nucléaire est largement reconnue. La levée de l'état d'alerte est un engagement qui a été pris dans le cadre du TNP en matière de désarmement, mais qui ne s'est pas encore concrétisé. Elle figure parmi les 13 mesures concrètes adoptées à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000. Cette mesure a été confirmée dans le plan d'action de 2010. La levée de l'état d'alerte nucléaire est un élément clef de la réduction des risques et peut contribuer à une réduction du rôle et de l'importance des armes nucléaires dans les concepts, les doctrines et les politiques militaires et de sécurité. Malgré que l'importance de la levée de l'état d'alerte nucléaire en tant que mesure de réduction des risques soit avérée, il existe encore des centaines de missiles nucléaires, qui, selon les estimations, transportent environ 1 800 ogives, prêtes à être lancées en quelques minutes. Cela accroît le risque de lancements

d'armes nucléaires occasionnés par des accidents, des activités non autorisées, des erreurs d'interprétation ou précipités.

Nous savons qu'il est possible de lever l'état d'alerte. Nous notons que certains États ont réduit le niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires non stratégiques et que certains autres États détenteurs d'armes nucléaires ne maintiennent pas leurs armes nucléaires en état d'alerte. Les experts ont proposé un large éventail de mesures concrètes visant à faire avancer le processus de levée de l'état d'alerte nucléaire. Une contribution notable à cet égard est le rapport de la Commission option zéro sur la réduction du risque nucléaire. Notre groupe a formulé des recommandations dans un document de travail soumis à la Conférence d'examen du TNP de 2015. Nous avons également présenté un document de travail sur cette question pendant la session de cette année du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, où la question de levée de l'état d'alerte nucléaire a été abordée et a bénéficié d'un appui considérable parmi les États participants.

La levée de l'état d'alerte nucléaire doit rester une priorité du programme de désarmement, notamment dans le contexte du prochain cycle d'examen du TNP, étant donné qu'il convient de faire des progrès s'agissant des engagements pris en matière de désarmement qui n'ont pas encore été honorés. Des références au niveau de disponibilité opérationnelle figurent dans les rapports des États dotés d'armes nucléaires au cours du dernier cycle d'examen du TNP. Nous les exhortons à poursuivre cette pratique au cours du prochain cycle, en faisant fond sur les informations fournies jusqu'à présent.

C'est dans ce contexte que le Groupe de la levée de l'état d'alerte a déposé le projet de résolution A/C.1/71/L.33, intitulé « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ». Le projet de résolution de cette année est très similaire à la résolution 69/42, qui a été adoptée par l'Assemblée générale en 2014, la dernière fois qu'une résolution sur cette question a été présentée à la Première Commission. Le projet de résolution ne contient que quelques mises à jour techniques.

L'objectif principal du projet de résolution reste inchangé. Il demande que soient prises de nouvelles mesures concrètes pour réduire le niveau de disponibilité

opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, le but étant de lever l'état de haute alerte de toutes ces armes.

L'appui croissant à la levée de l'état d'alerte nucléaire met en évidence l'expectative que des progrès doivent être réalisés en ce qui concerne les mesures concrètes de désarmement. Des progrès en la matière auraient des incidences positives sur la sécurité et traduiraient une volonté de respecter les engagements pris. Nous espérons vivement que ce projet de résolution bénéficiera d'un appui ferme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela, qui va s'exprimer au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

M. Toro-Carnevali (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en anglais*) : L'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) voudrait exprimer ses condoléances au peuple thaïlandais suite au décès du Roi Bhumibol Adulyadej.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Président et les membres du Bureau pour leur élection. Nous espérons que, sous leur présidence, nos débats seront couronnés de succès.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, l'UNASUR se félicite de la recommandation formulée par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire visant à la convocation par l'Assemblée générale, à sa soixante et onzième session en 2017, d'une conférence ouverte à tous les États, à toutes les organisations internationales et à l'ensemble de la société civile pour négocier, en vue de parvenir à un accord le plus large possible, un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires, qui est la seule garantie contre l'emploi ou la menace de ces armes. L'existence même de ces armes affaiblit la sécurité de tous les États, y compris ceux qui les détiennent et comptent sur elles. Tant que les armes nucléaires existeront, il y aura toujours un risque réel de leur emploi et de leur prolifération. Le désarmement nucléaire est le seul moyen crédible de consolider le régime de non-prolifération. La priorité doit être accordée à la négociation d'une convention sur

le désarmement nucléaire qui interdirait totalement ces armes.

L'UNASUR se déclare profondément préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et réitère son appui à l'Engagement humanitaire, par lequel 127 États se sont engagés à prendre des mesures efficaces pour combler les lacunes juridiques en ce qui concerne l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires.

L'UNASUR se félicite de la célébration chaque année, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, destinée à mobiliser les efforts internationaux en vue de la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'UNASUR salue la décision de l'Assemblée générale de tenir une conférence de haut niveau au plus tard en 2018 afin de proposer de nouvelles mesures et initiatives visant à éliminer les armes nucléaires dans les meilleurs délais et réaffirme sa décision de se joindre aux efforts de la communauté internationale pour entamer d'urgence des négociations sur un instrument multilatéral juridiquement contraignant visant à interdire la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires et selon un calendrier approuvé à l'échelon multilatéral.

L'UNASUR réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers : désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. De l'avis de l'UNASUR, cependant, le pilier du désarmement continue de souffrir d'un grave déficit de mise en œuvre. À cet égard, l'UNASUR regrette qu'un document final n'ait pas été adopté à l'occasion de la Conférence d'examen de 2015 du TNP, en raison de l'absence de consensus sur la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Les États de l'UNASUR expriment également leur profond regret devant l'incapacité à mettre en œuvre l'accord conclu lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 sur la tenue de la conférence internationale portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. L'UNASUR est convaincue qu'une telle zone apporterait une contribution importante à ce processus au Moyen-Orient et dans le monde, et continue

donc de réitérer son appel en faveur de la tenue de cette conférence dès que possible, avec la participation active de tous les États de la région, telle qu'approuvée par les États parties au TNP en 1995, 2000 et 2010.

L'UNASUR tient à souligner que la prorogation indéfinie du TNP, convenue à la Conférence d'examen de 1995, ne s'accompagne pas du droit par tout État de posséder des armes nucléaires indéfiniment. À cet égard, l'UNASUR rejette l'affirmation présente dans la Déclaration conjointe sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), publiée le 15 septembre par les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP, selon laquelle ces États ont indiqué que leurs programmes d'entretien et de gestion des stocks d'armes nucléaires sont conformes aux objectifs du TNP et du TICE, ce qui est une affirmation inexacte.

L'UNASUR est très fière de la proclamation officielle de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, le 29 janvier 2014, à l'occasion du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), tenu à Cuba. C'était une décision historique visant à éradiquer le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans notre région, laquelle a été réaffirmée lors des sommets de la CELAC à Belén (Costa Rica) et à Quito.

En tant que membres de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée, les États de l'UNASUR engagent instamment tous les États dotés d'armes nucléaires à retirer toutes les déclarations interprétatives relatives aux Protocoles au Traité de Tlatelolco, ce qui permettra d'éliminer le risque d'utilisation d'armes nucléaires contre les pays de la région.

Il est dans l'intérêt légitime des États non dotés d'armes nucléaires, notamment de tous les membres de l'UNASUR, que les États dotés d'armes nucléaires fournissent des garanties sans équivoque et juridiquement contraignantes de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser ces armes. Par conséquent, nous demandons la poursuite des négociations et l'adoption, dans les plus brefs délais, d'un instrument universel et juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité négatives. L'UNASUR demande également aux États dotés de l'arme nucléaire d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines, leurs politiques de sécurité et leurs stratégies militaires, afin de parvenir à l'élimination complète de ces armes meurtrières, quels que soient leur type ou leurs emplacements.

Nos pays continueront d'appuyer les efforts visant à relancer les travaux de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale chargée des négociations sur le désarmement. Nous pensons qu'il est urgent d'entamer les négociations de nouveaux instruments juridiques internationaux régissant les questions fondamentales du désarmement et de la non-prolifération.

Nous réaffirmons la nécessité pour tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, en particulier les États visés à l'annexe 2, de le faire dès que possible, en signe de leur volonté politique et de leur attachement à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi nous nous félicitons de la ratification du TICE par le Myanmar et le Swaziland. En attendant l'entrée en vigueur de ce Traité, les États membres de l'UNASUR réitèrent l'importance de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires, ainsi que de s'abstenir de mettre au point et d'utiliser de nouvelles technologies d'armes nucléaires et de toute action susceptible de porter atteinte à l'objet et au but du Traité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations qu'elles doivent limiter leurs interventions à cinq minutes lorsqu'elles prennent la parole à titre national et à sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom d'un groupe.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.35.

M. Mahfouz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Afrique du Sud, de Brésil, de l'Irlande, du Mexique de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays, l'Égypte, pour présenter le projet de résolution annuel de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, publié sous la cote A/C.1/71/L.35 et intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». Nous espérons qu'il conserve l'appui traditionnel de la communauté internationale.

Comme indiqué dans la déclaration faite au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour lors du débat général (voir A/C.1/71/PV.2), les conséquences humanitaires catastrophiques et les risques liés à l'existence même des armes nucléaires persisteront aussi longtemps que ces armes existeront. Cette année, le projet de résolution de la Coalition pour un nouvel ordre du jour met l'accent sur un certain nombre de questions relatives au désarmement nucléaire, qui sont d'une importance primordiale pour l'avènement

et le maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux obligations juridiques du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le projet de résolution met l'accent sur le caractère probant des données disponibles, notamment celles présentées lors des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui répertoriaient les conséquences catastrophiques qui résulteraient d'une explosion nucléaire, dont les effets se feraient sentir bien au-delà des frontières nationales et compromettraient aussi la réalisation des objectifs de développement durable.

Il se félicite de la création, en application de sa résolution 70/33 du 7 décembre 2015 intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », d'un groupe de travail à composition non limitée et du rapport sur ses travaux qui a été présenté comme suite à ladite résolution, (voir A/71/371). Il réaffirme chaque article du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires⁷ lie les États parties en tout temps et en toutes circonstances et que tous les États parties sont entièrement responsables du strict respect des obligations que leur impose le Traité, et demande à tous les États parties de se conformer pleinement à l'ensemble des décisions, des résolutions et des engagements issus des Conférences d'examen de 1995, de 2000 et de 2010. Il réaffirme en outre la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire, et demande aux États Membres qu'ils accordent la place importante qui leur revient aux impératifs humanitaires qui sous-tendent le désarmement nucléaire et à la nécessité urgente d'atteindre cet objectif.

Le projet de résolution rappelle que la validité permanente des mesures concrètes convenues dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2000 a été réaffirmée, comme a été réaffirmé l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires en vue de parvenir au désarmement nucléaire auquel tous les États parties ont affirmé leur attachement aux termes de l'article VI du Traité.

Il rappelle que les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à accélérer le désarmement nucléaire par des mesures concrètes et leur demande donc de prendre toutes les mesures voulues pour s'acquitter de leurs engagements dans les meilleurs délais.

Il demande également aux États dotés d'armes nucléaires de redoubler d'efforts, comme ils s'y sont engagés, pour réduire leurs arsenaux nucléaires et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires, déployées ou non, notamment par des mesures unilatérales, régionales et multilatérales, d'une manière qui soit vérifiable et transparente.

Il encourage les États dotés d'armes nucléaires et les États qui font partie d'alliances régionales comprenant des États dotés d'armes nucléaires à réduire dans les faits le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous leurs concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité, en attendant leur élimination totale. Il encourage tous les États qui font partie d'alliances régionales comprenant des États dotés d'armes nucléaires à diminuer le rôle de ces armes dans leurs doctrines relatives à la sécurité collective, en attendant leur élimination totale.

Le projet de résolution souligne en outre que les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont pris acte du fait que les États non dotés d'armes nucléaires avaient légitimement intérêt à ce que les États dotés d'armes nucléaires restreignent leurs activités de mise au point et de perfectionnement d'armes nucléaires et cessent de mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires sophistiquées, et demande aux États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures en ce sens. Il engage également tous les États dotés d'armes nucléaires, à adopter, conformément à leurs obligations et engagements antérieurs, de nouvelles mesures pour éliminer définitivement les matières fissiles désignées par chacun d'eux comme n'étant plus nécessaires à des fins militaires, et demande à tous les États de contribuer, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au développement de moyens de vérification du désarmement nucléaire et à l'élaboration d'accords de vérification juridiquement contraignants, assurant ainsi, contrôles à l'appui, que ces matières ne serviront plus jamais à des programmes militaires.

Le projet de résolution demande à tous les États parties au TNP d'œuvrer en faveur de l'application intégrale de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, application qui est indissociablement liée à la prorogation du Traité pour une durée indéfinie. L'Assemblée générale s'y déclare également déçue et profondément préoccupée par le fait que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'a débouché sur aucun résultat concret,

notamment en ce qui concerne la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive demandée dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui reste valide tant qu'elle n'a pas été intégralement mise en œuvre.

Le projet de résolution souligne le rôle fondamental que le TNP joue dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Il demande en outre à tous les États parties de tout faire pour rendre le Traité universel et, à cet égard, prie instamment l'Inde, Israël et le Pakistan d'y adhérer rapidement et sans condition en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires, et de placer toutes leurs installations nucléaires sous le régime des garanties de l'AIEA.

Il demande instamment à la République populaire démocratique de Corée d'honorer les engagements qu'elle a pris dans le cadre des pourparlers à six, notamment ceux qui sont énoncés dans la déclaration commune de septembre 2005, de renoncer à toutes les armes nucléaires et à tous les programmes nucléaires existants, d'adhérer à nouveau rapidement au TNP et de respecter l'accord de garanties qu'elle a signé avec l'AIEA, afin que la dénucléarisation de la péninsule coréenne puisse s'effectuer de façon pacifique. Il réaffirme également le ferme appui de l'Assemblée générale aux pourparlers à six.

Le projet de résolution exhorte tous les États à s'employer ensemble à surmonter les obstacles qui, au sein des instances internationales de désarmement, entravent les efforts visant à faire progresser le désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral, et prie à nouveau instamment la Conférence du désarmement d'entamer sans délai des travaux de fond de nature à promouvoir le désarmement nucléaire, notamment dans le cadre de négociations multilatérales. Il exhorte également les États dotés d'armes nucléaires à faire figurer dans les rapports qu'ils présenteront tout au long du prochain cycle d'examen de 2020 du Traité des renseignements concrets et détaillés montrant qu'ils honorent leurs obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire.

Prenant bonne note des efforts récents en matière de désarmement nucléaire multilatéral, le projet de résolution de la Coalition pour un nouvel ordre du jour entend faire respecter les obligations juridiques en vigueur et les engagements antérieurs acceptés par consensus. Nous pensons par conséquent qu'il a été rédigé de manière à ce que tous les États soient en mesure

de le soutenir et invitons ces derniers à manifester leur attachement au désarmement nucléaire en l'appuyant.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Au nom des États membres de la CARICOM, je tiens d'abord à exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple thaïlandais suite au décès de leur roi vénéré, Bhumibol Adulyadej.

La CARICOM s'associe à la déclaration faite plus tôt par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Notre région attache une grande importance au point de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui, car il aborde un aspect fondamental et essentiel de notre programme de désarmement : les armes nucléaires. Je tiens à remercier le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et les autres personnalités pour les exposés qu'ils nous ont livrés tout à l'heure sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et sur le rôle des organisations internationales disposant d'un mandat dans ce domaine.

La CARICOM applique depuis longtemps une politique prônant l'élimination totale des armes nucléaires, conformément aux trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous sommes arrivés à cette position parce que nous sommes conscients des effets humanitaires délétères et autres effets dévastateurs que les armes nucléaires peuvent avoir et ont eus sur l'humanité. C'est pour cette raison que nous avons voulu nous engager sur la question au sein de diverses instances des Nations Unies, convaincus que nous sommes convaincus de la gravité de la situation et de l'importance de prendre d'urgence des mesures pour faire en sorte que les armes nucléaires ne fassent plus partie du paysage mondial de la sécurité.

Notre intérêt est étayé par la réalité de notre situation stratégique, avec des frontières poreuses et des réalités socioéconomiques qui peuvent potentiellement faire de nous des cibles faciles pour le terrorisme nucléaire. C'est pourquoi, et même si en tant que non producteurs de technologies à double usage liées à l'armement, nous représentons une menace négligeable, nous gardons toujours présente à l'esprit le danger potentiel que les armes nucléaires et la place qu'elles occupent dans la doctrine stratégique de ceux qui les

détiennent continuent de faire peser sur la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales.

En tant que région, voilà longtemps que nous disons que les armes nucléaires procurent un faux sentiment de sécurité. Elles ne sont pas des outils efficaces de dissuasion car, contrairement aux arguments avancés à cet égard, elles encouragent certains États non détenteurs à modifier leur statut nucléaire. Au lieu de rendre le monde meilleur et plus sûr, elles accroissent les risques qui pèsent sur la sécurité mondiale et augmentent la probabilité de les voir tomber entre de mauvaises mains. Pour nous, l'emploi ou la menace d'armes nucléaires demeure donc une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

C'est dans ce contexte que nous déplorons les progrès limités réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus qu'il faut faire plus pour combler les lacunes juridiques qui existent actuellement en ce qui concerne l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. En tant que groupe, nous sommes consternés par la réticence des États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leur obligation morale de faire progresser l'objectif commun du désarmement nucléaire. La réticence de certains États à devenir parties au TNP et l'incapacité de la Conférence d'examen de 2015 de parvenir à un document final de consensus mettent en évidence la fragilité des mécanismes à notre disposition actuellement et le danger de voir l'instabilité s'accroître. Il est tout aussi déconcertant que 20 ans après son adoption, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur, alors qu'il a été ratifié par 166 États Membres au total. Nous exhortons donc les huit États toujours visés l'annexe 2 à mener à bien les démarches nécessaires à leur signature ou à leur ratification.

Un aspect clef du travail qui nous attend va consister à moderniser le dispositif de désarmement. Celui-ci doit être renforcé et consolidé afin d'encourager la confiance dans la capacité de la communauté internationale de régler la question des armes nucléaires. Voilà trop longtemps que la Conférence du désarmement n'est plus en mesure de fonctionner comme prévu. Une telle situation est intenable. La CARICOM invite donc instamment les membres de la Conférence à poursuivre leurs efforts en vue d'adopter un programme de travail qui lui permettra de s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

Les défis auxquels la Conférence du désarmement doit faire face ne devraient pas nous contraindre à reculer

ni à renoncer à trouver de nouvelles méthodes permettant de poursuivre l'objectif du désarmement nucléaire. Au contraire, cela devrait nous conforter dans notre volonté de trouver des moyens novateurs et créatifs de compléter les mécanismes actuellement à notre disposition. Cette ferme conviction a amené les pays de la CARICOM à appuyer pleinement et avec enthousiasme la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous nous félicitons de la décision prise par l'Assemblée générale de créer un groupe de travail ayant, entre autres, pour mandat d'étudier sur le fond les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Nous sommes particulièrement satisfaits qu'il ait pu se réunir tout au long de l'année 2016 et nous saluons le rapport (voir A/71/371) et les recommandations issus de sa troisième et dernière session officielle en août.

Comme d'autres délégations, la CARICOM s'associe à l'appel en faveur de la convocation par l'Assemblée générale d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui permettrait notamment de procéder à un examen approfondi de toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, y compris les mesures visant à éliminer totalement les armes nucléaires.

La CARICOM est fière d'avoir été associée à la création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée, en application du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, également connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, en vertu duquel a été créé l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous sommes heureux que la région d'Amérique latine et des Caraïbes ait été aux avant-postes de cette initiative, qui a depuis abouti à la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres endroits du monde. Aussi demeurons-nous préoccupés par l'absence de progrès dans les efforts pour créer une telle zone au Moyen-Orient. Nous estimons que le moment est venu de prendre des mesures claires et énergiques à cet égard.

Les efforts que nous déployons pour contribuer à la lutte contre les armes nucléaires sont renforcés par l'appui que fournissent des entités telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). On ne

saurait trop insister sur le travail précieux qu'accomplit l'Agence et le rôle central qu'elle joue dans la promotion des utilisations pacifiques des technologies nucléaires et l'application d'un régime de garanties pour la vérification, la sûreté et la sécurité. En conséquence, la CARICOM renforce progressivement sa présence et sa participation aux travaux de l'AIEA, et espère approfondir le niveau de coopération actuel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.28.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à présenter officiellement les condoléances de mon gouvernement à l'Ambassadeur Plasai et à sa délégation suite au décès de leur roi, qui a été le monarque à avoir régné le plus longtemps.

Je prends la parole au nom de la Nouvelle-Zélande et des coauteurs, l'Australie et le Mexique, pour présenter brièvement le projet de résolution de cette année sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) (A/C.1/71/L.28). Je m'exprimerai à titre national dans le courant de notre débat.

Le projet de résolution, que nos trois pays proposent ensemble depuis plus de 10 ans, revêt une importance particulière en 2016. Il y a 20 ans que le Traité est ouvert à la signature. Bien que nos trois pays se félicitent de cette occasion de souligner une fois de plus leur ferme attachement au TICE, nos délégations regrettent vivement – comme tant d'autres ici présentes – que nous ne soyons toujours pas en mesure de présenter un projet de résolution, hautement plus souhaitable, qui saluerait l'entrée en vigueur du Traité. Un tel projet de résolution aurait représenté une meilleure manière de célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption du Traité et l'effort qu'il représente en vue de mettre juridiquement fin à l'ère des essais nucléaires.

Nous demeurons convaincus de l'importance que revêt l'entrée en vigueur du TICE. Il est donc normal que, comme les textes qui l'ont précédé, le projet de résolution que nous présentons appelle avant tout les États qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié le Traité, en particulier ceux dont la ratification est nécessaire pour qu'il entre en vigueur, à le faire dès que possible. Notre projet de résolution souligne également les activités récentes entreprises à l'appui du TICE. Il salue en particulier les deux dernières ratifications, par le Myanmar et le Swaziland, et encourage à poursuivre

le développement déjà impressionnant du régime de vérification du Traité.

Pour conclure, nous invitons vivement tous nos collègues présents à appuyer ce texte afin de montrer notre attachement collectif à l'importance et au caractère urgent de l'entrée en vigueur du Traité.

M. Ben Sliman (Tunisie) (*parle en anglais*) : Je tiens avant toute chose à présenter les plus sincères condoléances du Groupe des États arabes à la délégation thaïlandaise suite au décès aujourd'hui de Sa Majesté le Roi.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je voudrais tout d'abord vous assurer, Monsieur le Président, de notre confiance dans votre capacité de mener à bon port les travaux de la Commission. Je souscris par ailleurs à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés sur la question thématique à l'examen. Nous nous félicitons de la célébration, en ce 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui marque une avancée concrète vers l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous appelons la communauté internationale à entamer des négociations sur une convention générale et non discriminatoire en vue d'interdire l'utilisation, l'acquisition, la fabrication et l'accumulation d'armes nucléaires. Nous soulignons la nécessité d'organiser une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire, au plus tard en 2018, pour faire le bilan des progrès réalisés sur ce dossier important.

Nous accueillons avec satisfaction les recommandations formulées par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, à Genève, créé par la résolution 70/33. Le Groupe des États arabes continuera de déployer des efforts constructifs pour préserver la dynamique universelle en faveur du désarmement nucléaire. Nous avons toujours participé activement aux travaux des différentes instances multilatérales qui œuvrent au désarmement nucléaire, et tous les pays arabes ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et soumis leurs installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le Groupe des États arabes est préoccupé par l'échec persistant à réaliser des progrès tangibles dans

le domaine du désarmement nucléaire et à honorer les obligations relatives à la mise en œuvre de la Décision 2 de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, des 13 mesures adoptées à la Conférence d'examen du TNP en 2000 et du plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP en 2010. À cet égard, on voit bien que les États dotés d'armes nucléaires tentent de se soustraire à tout calendrier précis pour le respect de ces obligations internationales et l'élimination totale des armes nucléaires.

Au nom de tous les pays arabes, le Groupe des États arabes rejette la tendance des États dotés d'armes nucléaires à continuer d'appliquer des doctrines militaires qui ouvrent la porte à l'utilisation d'armes nucléaires, y compris contre des pays non nucléaires. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes confirme que l'élimination totale et définitive des armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP, est la seule garantie contre l'emploi de ces armes.

L'échec de la dernière Conférence d'examen du TNP et la réticence des puissances nucléaires à honorer leurs obligations en matière de désarmement nucléaire nous confèrent la responsabilité d'accentuer nos efforts collectifs en vue d'accélérer le processus d'élimination totale des armes nucléaires. Dans ce contexte, et du fait de la non-application de la résolution adoptée par consensus en 2010, le Groupe des États arabes s'est efforcé, durant la dernière Conférence d'examen du TNP en 2015, de remédier au statu quo en présentant une nouvelle proposition. Cette proposition conjointe et constructive, qui a été intégrée au projet de document final en 2015, n'a pas connu le sort espéré. En effet, la décision des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada a déçu nos espoirs puisqu'elle a brisé le consensus international et empêché l'adoption d'un document final abordant la question du Moyen-Orient.

Nous réaffirmons que la communauté internationale a la responsabilité collective de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Groupe des États arabes a fait ce qu'il avait à faire à cet égard. Les autres parties doivent également faire leur part. Sinon, la crédibilité même du TNP serait en jeu et la stabilité du régime de désarmement et de non-prolifération serait compromise d'une manière générale. Nous appuyons la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient. Les pays arabes soulignent qu'il est important de

prendre des mesures immédiates et décisives à cette fin. Tel est l'objectif du projet de résolution que le Groupe des États arabes présente chaque année à la Première Commission sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Nous espérons que la communauté internationale appuiera cette année aussi notre projet de résolution en vue de réaliser l'objectif universel de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Dans le même contexte, le Groupe des États arabes réitère sa condamnation du refus continu d'Israël d'adhérer au TNP, ce qui fait peser une menace constante sur la paix et la sécurité internationales, en particulier au Moyen-Orient. Israël est le seul État du Moyen-Orient qui n'a pas adhéré au Traité et qui refuse encore de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA, posant ainsi une menace claire et flagrante pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Nous réaffirmons que tout retard supplémentaire dans la mise en œuvre de la résolution de 1995, qui appelle à la

création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, constituerait un grave revers dans les efforts que nous déployons en faveur du désarmement nucléaire et entraverait tout progrès dans le domaine de la non-prolifération nucléaire.

Pour terminer, le Groupe appelle à l'universalisation du TNP, qui est le principal fondement du régime multilatéral de désarmement et de la paix internationale, et réaffirme qu'il importe de respecter l'équilibre entre les trois piliers du TNP, de corriger le déséquilibre dû au fait que certains insistent sur la non-prolifération aux dépens du désarmement, et de renforcer la coopération concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Groupe réaffirme aussi que ce droit doit aller de pair avec le respect des obligations juridiques souscrites au titre des accords conclus avec l'AIEA dans le cadre des garanties généralisées.

La séance est levée à 18 h 5.